

LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS) offre à tous les employés libanais de tous les secteurs une couverture d'assurance nationale contre:

- » La maladie
- » Les soins de maternité
- » Les allocations familiales
- » Les indemnités de fin de service
- » Les accidents de travail et les maladies professionnelles

Inscription à la CNSS:

Par l'employeur dans un délai de /10/ jours dès le début des activités.

Cotisations de sécurité sociale : calculées en pourcentage des salaires mensuels, y compris les heures supplémentaires, les primes et les avantages sociaux.

TYPE DE COTISATIONS	COTISATION DE L'EMPLOYÉ	COTISATION DE L'EMPLOYEUR
Maladie et maternité	3%	8%
Allocations familiales	-	6%
Indemnités de fin de service	-	8.5%

Les exemptions des cotisations: les employés non-résidents seront exonérés des cotisations de sécurité sociale, s'ils travaillent au Liban en vertu d'un contrat de travail conclu à l'étranger avec des sociétés étrangères, et si leur employeur produit des preuves qu'ils ont droit à des prestations sociales dans leur pays de résidence qui soient au moins équivalentes à celles offertes au Liban.